

Le rapport Lambert valorise les compétences des régions

L'ancien ministre du Budget prône des compétences plus claires entre les différents niveaux d'administration locale. Cette position ravit les régions, mais pas les départements.

Il y est écrit noir sur blanc ce que beaucoup pensent tout bas. Le sénateur Alain Lambert a remis son rapport sur les relations entre l'État et les collectivités locales vendredi au Premier ministre, François Fillon. Un rapport sans surprise, assez décapant, que Matignon compte bien mettre au coeur des débats à venir sur l'évolution de la décentralisation. L'ancien ministre du Budget juge en effet nécessaire de réformer le système actuel, pointant " un enchevêtrement de compétences et de financements entre chaque niveau d'administration ". Pour Alain Lambert, " le cadre posé en 1982-1983 et revisité en 2003-2004 n'est plus adapté ". Pour autant, " un acte III [de la décentralisation] serait peu bénéfique à cadre institutionnel constant ". En revanche, le document remet clairement en cause le sacro-saint principe de la clause générale de compétence. Un casus belli pour les départements, soucieux de ne pas voir leur rôle cantonné à celui d'" acteur social ".

UN SEUL RESPONSABLE

Sur les compétences, trois pistes majeures se dégagent : un partage entre départements et régions ; une rationalisation de l'échelon communal autour d'une intercommunalité puissante mais toujours contrôlée par les communes ; une clarification des missions et de l'organisation de l'État territorial (services déconcentrés). Le rapport propose de créer un seul responsable à l'échelon départemental et régional. Celui-ci stigmatise ainsi le fait que les services déconcentrés doublonnent ceux des collectivités territoriales et suggère qu'ils soient plutôt redéployés sur des missions spécifiques de contrôle et d'évaluation.

Autant de propositions qui ne pourront que ravir les régions. Alain Rousset, le président de l'ARF (Association des régions de France) et de la région Aquitaine, s'est d'ailleurs félicité des conclusions de ce rapport, vendredi à Strasbourg, en clôture du congrès de l'association.

Le rapport Lambert s'est aussi penché sur la prolifération des normes techniques, qui contraignent les collectivités locales. Les qualifiant d'" excessives et parfois incohérentes ", le rapport propose la consultation des collectivités sur cette production réglementaire. Et il estime même que " l'engagement de l'État à contrôler les normes en y associant les collectivités peut être tenu dès 2008 et offrir rapidement de nouvelles marges de manoeuvre ". Un organisme ad hoc pourrait être mis sur pied, associant des représentants de chaque niveau de collectivité, qui examinerait non seulement les normes nouvelles, mais aussi le stock des normes existantes.

Dernier sujet crucial, enfin : la clarification des relations financières des collectivités avec l'État. " L'engagement des collectivités dans la maîtrise de leurs dépenses oblige l'État à une double contrepartie : renoncer aux transferts " rampants " et engager avec elles la réforme tant attendue des impôts locaux ", estime Alain Lambert. Le gouvernement a promis qu'il entamerait cette réforme au printemps. Les trois associations (maires, départements et régions) se sont mises d'accord, cet automne, sur un texte de propositions communes.